

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

**FEMMES, FILLES ET  
DROIT À UN  
ENVIRONNEMENT  
PROPRE,  
SAIN ET DURABLE**



DEFENSORIA PÚBLICA DA UNIÃO

5576767v2

08038.012193/2022-40



BUREAU FÉDÉRAL DU DÉFENSEUR PUBLIC  
Setor Bancário Norte Quadra 01 Bloco F - Bairro Asa Norte - CEP 70040-908 - Brasília - DF -  
www.dpu.def.br  
Edifício Palácio da Agricultura

## MANIFESTATION N° 5589245 - DPGU/SGAI DPGU/GTMLR DPGU

Brasília, le 5 octobre 2022.

1. Ceci est un appel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains<sup>1</sup> (HCDH), dans le but de contribuer au rapport sur *Femmes, filles et droit à un environnement propre, sain et durable* qui sera présenté au Conseil des droits humains en mars 2023, par le Rapporteur spécial sur les droits humains et l'environnement, M. David Boyd, réunissant les informations sur les femmes, les filles et le droit à un environnement [\[1\]](#) propre, sain et durable, un droit reconnu en 2021 par la résolution 48/13 du Conseil des droits humains des Nations Unies.

2. Ces informations sont basées sur l'Agenda 2030, pacte global signé lors du Sommet des Nations unies en 2015 par les 193 pays membres, réunissant 17 objectifs interconnectés, déclinés en 169 cibles, axés sur la résolution des principaux problèmes de développement auxquels sont confrontés les populations du Brésil et du monde, afin de promouvoir une croissance globale durable à l'horizon 2030.

3. En particulier, on observe la convergence de l'agenda « *femmes, filles et droit à un environnement propre, sain et durable* » et des Objectifs de Développement Durable :

**ODD 1 – Pauvreté** : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes, dans le monde entier.

**ODD 2 – Faim et alimentation** : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

**ODS 3 – Santé** : donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges.

**ODD 5 - Égalité des sexes** : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

**ODD 6 – Eau et assainissement** : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.

**ODS 10 - Réduction des inégalités au sein et entre les pays** : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

**ODD 11 – Villes** : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

**ODD 13 – Changements climatiques** : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

**ODD 14 – Océans** : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

<sup>1</sup> En vertu du langage inclusif, nous avons délibérément choisi de traduire littéralement le terme en portugais « *Direitos Humanos* » par « Droits Humains » en français, tout en sachant que le plus usuel est de se référer à Droits de l'Homme.

4. Les objectifs de développement durable ci-dessus seront ici mis en relation, afin de contextualiser le travail du Bureau Fédéral du Défenseur Public dans la garantie d'une assistance juridique intégrale et gratuite aux groupes vulnérables par le biais des Groupes de Travail (GT) thématiques, en menant une lecture contextuelle des sujets recouvrant les GTs (a) Femmes, (b) LGBTIA+, (c) Communautés autochtones, (d) Ramasseurs de déchets recyclables, (e) Communautés traditionnelles, (f) Garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (g) Migrations, apatridie et refuge, (h) Assistance aux travailleurs victimes de l'esclavage, entre autres.

5. Chacun des GTs témoigne de la problématique du droit à un environnement propre, sûr et sain et de la perspective de l'impact de l'inégalité des genres et de l'environnement, entraînant une vulnérabilité vis-à-vis de la violence physique, sexuelle, mentale, du manque d'accès à des conditions d'hygiène et du risque de maladies et de malnutrition, par exemple.

6. Les approches sensibles à la dimension de genre rendent les interventions environnementales plus durables et transformatrices, qu'il s'agisse des politiques et des programmes liés à l'impact du changement climatique ou des questions d'accès à l'énergie, à l'eau, à l'assainissement, aux terres et aux autres ressources naturelles.

7. Certes, les propositions qui répondent à la problématique du genre doivent non seulement reconnaître explicitement les intérêts et les besoins divers et spécifiques des filles et des femmes, mais aussi garantir leur participation et leur *leadership* dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des mesures de mitigation et d'intervention.

8. La prise en compte de la perspective des filles et des femmes est essentielle à la gestion et à l'utilisation durable de la terre et des ressources de la biodiversité. Transformer l'équilibre des pouvoirs et agir pour l'égalité des sexes sont essentiels pour atteindre les Objectifs de Développement Durable. Dans ce sens, nous collaborons à l'Appel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains - HCDH, dans le but de **contribuer au rapport qui sera présenté lors de la 52ème session du Conseil des droits humains des Nations Unies.**

*I - Comment les crises climatiques, de pollution et de biodiversité ont-elles un impact négatif sur les femmes et les filles ? Quels sont les principaux obstacles rencontrés par ces détenteurs de droits dans la concrétisation du droit à un environnement propre, sain et durable, un droit qui comprenne : l'air pur ; un climat sûr ; l'accès à l'eau potable et à un assainissement approprié ; une alimentation saine et produite de manière durable ; un environnement non toxique dans lequel vivre, travailler, étudier et se divertir ; une biodiversité et un écosystème sain ; l'accès aux informations sur l'environnement et le climat ; la participation aux processus décisionnels en matière d'environnement et de climat ; l'accès à la justice et à une solution effective lorsque les droits ci-dessus sont violés.*

9. Femmes et filles font partie de la population vulnérable de l'État brésilien. Selon les données de l'enquête « *PNAD Contínua* » (Enquête nationale continue par échantillonnage auprès des ménages) 2019, les femmes sont plus nombreuses que les hommes au Brésil. La population brésilienne est composée de 48,2% d'hommes et de 51,8% de femmes [2]. Cette population est directement touchée par les crises climatiques et de pollution, étant à la merci de politiques publiques souvent inefficaces.

10. La crise climatique et la crise globale engendrées par la dégradation de l'environnement ont pour conséquence l'augmentation de la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles. Les tentatives de réparation de la dégradation de l'environnement et d'adaptation à la crise climatique, notamment dans les pays en développement comme le Brésil, soucieux de garantir la croissance de son PIB, n'ont pas donné les résultats escomptés. Les politiques publiques environnementales, lorsqu'elles existent, ne parviennent pas à atténuer l'inégalité entre les sexes et ses effets sur les femmes et les filles.

11. La violence sexiste comprend la violence domestique, les agressions sexuelles et les viols, la prostitution forcée, le mariage forcé et le mariage précoce [3], ainsi que d'autres formes d'exploitation des femmes en tant que main-d'œuvre bon marché, voire gratuite, selon la communauté dans laquelle elles se trouvent.

12. Il convient de noter que les restrictions de l'autonomie reproductive conférée aux filles et aux femmes sont directement liées aux questions économiques, qui ont à leur tour une influence sur l'équilibre environnemental et l'accès aux ressources de production. Les femmes et les filles sont également accablées de tâches telles que la corvée qui consiste à aller chercher de l'eau et du bois de chauffage dans leurs communautés, des ressources qui se raréfient dans de nombreuses régions sous l'effet des impacts écologiques, et qui les exposent à de nouveaux dangers de violence.

13. Les principaux obstacles auxquels elles sont confrontées sont les suivants [4]:

1. 1. « Gender Blindness » (Aveuglement au genre) - non-reconnaissance de la pertinence de la question du genre pour l'efficacité des politiques publiques ;
2. 2. Neutralité de genre - manque de différenciation et naturalisation des différences socialement construites ;
3. 3. Stéréotypes culturels portant sur la division sexuelle des différents types de travail ;
4. 4. Invisibilité des groupes les plus vulnérables ;
5. 5. Dilution des questions de genre dans les politiques ;
6. 6. Non reconnaissance du travail domestique comme travail non rémunéré.

*II - Quelles sont les obligations spécifiques des États et les responsabilités des entreprises en termes d'adoption d'une approche sensible au genre pour protéger (pour les États) et respecter (pour les entreprises) les droits des femmes et des filles à un environnement propre, sain et durable ?*

*Veillez fournir des exemples précis de dispositions constitutionnelles, de lois, d'institutions, de réglementations, de normes, de jurisprudence, de politiques et de programmes qui appliquent une approche sensible au genre pour garantir le droit à un environnement propre, sain et durable.*

14. La Constitution fédérale brésilienne prévoit comme droit social, à l'art. 21 point XIX, en tant que compétence de l'État Fédéral, d'instituer un Système national de gestion des ressources en eau et de définir les critères d'octroi des droits d'utilisation de ces ressources. Ce diplôme a été réglementé par la Loi 9433/97, qui a créé le Système National de Gestion des Ressources en Eau.

15. En 2016, l'Agence Nationale de l'Eau - ANA a franchi une étape importante dans la mise en œuvre du Principe 3 de Dublin, avec la publication de l'Ordonnance n 326 du 22 décembre, qui a créé le Comité Pro-Egalité de Genre (CPEG), à caractère consultatif et propositionnel, composé de 13 membres - femmes et hommes, ayant pour mission de suivre et d'étayer l'évaluation et la mise en œuvre des objectifs, des buts, des priorités et des actions définis par le Plan National des Politiques de la Femme (PNPM) au sein de l'institution [5]. En outre, le groupe travaille à éradiquer les inégalités entre les genres et à formuler des stratégies en faveur de l'équité entre les genres au sein des sphères internes de l'ANA.

16. Les questions liées à l'égalité des genres ont également été intégrées au Plan du Bassin de l'Amazone et prises en compte par le Plan du Bassin du Paraguay. Le Projet « Legado », ayant fait l'objet de discussions entre divers secteurs, est également axé sur la thématique. Un point VII sera intégré à l'art. 1 de la Loi n 9 433, de 1997, qui établit la Politique Nationale des Ressources en Eau, en y ajoutant le Principe 3 de la Déclaration de Dublin : les femmes jouent un rôle central dans l'approvisionnement, la gestion et la protection de l'eau.

17. Dans le cadre du processus préparatoire du 8ème Forum mondial de l'eau en 2017, l'Agence de l'Eau brésilienne (ANA) a lancé un ensemble d'initiatives pour formuler des actions et construire un agenda « Genre et Eau » débattu dans le cadre du Processus citoyen du Forum mondial de l'eau à Brasilia. Il convient de souligner le partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour organiser i) le cours de formation sur place sur le genre et l'eau visant à sensibiliser les professionnels du secteur des ressources en eau aux

asymétries de genre en termes d'accès et de gestion de l'eau et ii) l'atelier international sur l'élaboration d'un Agenda sur l'eau et le genre pour le Brésil et l'Amérique latine (figure 4), promu avec le soutien du Partenariat Global pour l'Eau (GWP) dans le but de définir des actions stratégiques de genre pour l'ANA et pour le Système National de Gestion des Ressources en Eau [6].

18. 2018 a vu le début d'initiatives liées à l'Agenda de l'eau et du genre, avec notamment le lancement du Réseau Collectif des Femmes Latino-américaines pour l'Eau (CMLA) dans le Processus Citoyen, la Table Ronde des Femmes et de l'Eau et le Panel Femmes - Perspectives et Défis, ce dernier ayant été suivi par le Procureur Général et la Directrice Générale de l'Eau, attirant ainsi l'attention sur l'adhésion à l'agenda par les niveaux les plus stratégiques.

19. La même année, une étude sans précédent a été menée, intitulée *L'assainissement et la vie des femmes brésiliennes*, dans le cadre du programme « Trata Brasil » en partenariat avec la BRK Ambiental. L'étude montre que l'absence d'assainissement de base a des impacts négatifs sur l'ensemble de la société, et en particulier sur la vie des femmes, constituant l'un des facteurs qui renforcent les inégalités entre les genres au Brésil, notamment dans les classes les plus pauvres. Selon l'étude, l'accès à l'eau et aux égouts permettrait de faire sortir immédiatement de la pauvreté 635 000 femmes, pour la plupart noires et jeunes. Au Brésil, 27 millions de femmes, soit une sur quatre, n'ont pas un accès approprié à l'assainissement et aux infrastructures sanitaires [7].

20. Ces initiatives ont été importantes pour donner une plus grande visibilité à l'Agenda de l'eau et du genre, témoignant qu'il s'agit d'un processus lent et progressif d'affirmation et d'institutionnalisation du thème au sein de l'agenda des ressources en eau du Brésil. Cependant, si l'on considère le cycle des politiques publiques, de la formulation à la mise en œuvre et au suivi, on constate que les actions manquent d'indicateurs de suivi, voire de moyens de mise en œuvre de mesures pratiques conformes à la législation existante. Il convient de signaler également les difficultés particulières d'un pays au territoire continental, le manque de capacité des États et l'excès de bureaucratie au niveau municipal. À ces difficultés, s'ajoutent les fortes spécificités régionales ignorées lors de la définition des politiques publiques, un scénario aggravé par l'inégalité sociale et économique.

*III - Si votre État est l'un des 156 États membres des Nations Unies qui reconnaît le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable dans sa législation, ce droit a-t-il été reconnu et/ou interprété d'une manière qui éclaire les obligations de l'État ou les responsabilités des entreprises en ce qui concerne la réalisation des droits sans discrimination en fonction du sexe, du genre et autres motifs ?*

21. L'État brésilien reconnaît le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable dans son cadre législatif, et ce dans le cadre des objectifs de développement de l'environnement en général.

22. En ce sens, une étude menée par l'Institut de Recherche Économique Appliquée (IPEA) du Gouvernement brésilien a cherché à vérifier l'état de l'eau potable et de l'assainissement dans toutes les régions du pays, visant à atteindre, d'ici 2030, l'accès à un assainissement et une hygiène adéquats et équitables pour toutes et tous, et à mettre fin à la défécation en plein air, avec une attention particulière aux besoins des femmes et des filles ainsi que des personnes en situation de vulnérabilité. Un indicateur de la proportion de la population utilisant des services d'assainissement sécurisés et des installations destinées à se laver les mains avec de l'eau et du savon a été utilisé.

23. De même, les services d'assainissement sécurisés ont été vérifiés : installation sanitaire à usage exclusif des ménages et où les excréments sont éliminés sur place en toute sécurité ou transportés pour traitement. Sont classées dans cette catégorie les installations sanitaires reliées au système de collecte, à condition que les eaux usées soient acheminées vers un traitement, et que les installations soient reliées aux fosses septiques, sous réserve qu'il ne soit pas nécessaire de les nettoyer ou que le nettoyage soit effectué par un service spécialisé. Les ménages disposant d'une salle de bain à usage exclusif ont été considérés comme disposant d'installations sanitaires exclusives. Pour déterminer la population résidant dans les domiciles raccordés au réseau de collecte, la proportion de traitement des eaux usées a été obtenue au moyen de l'Indice de Traitement des Eaux Usées du Système National d'Information sur l'Assainissement.

24. Sur la base de cette étude, réalisée en 2017, l'État brésilien est en cours de mise en œuvre de certaines politiques publiques, telles que la Politique Nationale des Ressources en Eau

(Loi 9433/97), afin d'atteindre l'objectif « accès à un assainissement et une hygiène adéquats et équitables pour toutes et tous », et de mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes en situation de vulnérabilité.

*IV - Quelles mesures ont été prises par l'État, les entreprises et/ou les institutions pour adopter une approche fondée sur les droits et sensible au genre afin de faire face aux impacts des crises du climat, de la biodiversité et de la pollution et d'accélérer l'égalité des genres dans les processus de prise de décision en matière d'environnement, le partage des bénéfices et les résultats ? Veuillez identifier les défis spécifiques auxquels le Gouvernement, les entreprises ou les organisations ont été confrontés dans ces efforts.*

25. Les institutions brésiliennes ont fixé des objectifs établis par l'Agenda 2030 de l'ONU, définissant chaque année des indicateurs de suivi pour réduire les inégalités entre les genres face aux impacts climatiques. Cependant, la principale difficulté est le manque de ressources directement employées dans la réalisation effective de ces mêmes objectifs. Le Brésil étant un pays continental, le budget pour la réalisation de telles actions est naturellement compromis face aux priorités des autres dépenses.

26. Sur le plan culturel, on observe encore un manque de sensibilisation à la nécessité de donner accès aux espaces de décision et de pouvoir à la diversité de la représentation des genres et des races. Le scénario brésilien met en évidence la nécessité de déconstruire les concepts enracinés dans le sexisme et l'élitisme, et de favoriser le dialogue sur la diversité, une mesure qui encouragerait enfin l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté.

*V - Identifier les moyens spécifiques par lesquels les droits des femmes particulièrement marginalisées ou vulnérables et/ou des personnes LGBTI sont (ou devraient être) reconnus et protégés pour assurer le respect du droit à un environnement propre, sain et durable sans discrimination fondée sur le sexe ou le genre. La catégorie « femmes marginalisées » englobe les filles ; les femmes et les filles des communautés locales autochtones, afro-descendantes et paysannes, les femmes âgées ; les femmes et les filles ayant des capacités différentes, les femmes et les filles LGBTI, les femmes et les filles migrantes, déplacées et réfugiées, les femmes et les filles célibataires, mariées de manière informelle et veuves, ainsi que les femmes et les filles vivant dans des zones de conflit armé prolongé. Comment donner à ces populations les moyens d'accroître leur impact en tant qu'agents de transformation positive de l'environnement ?*

27. Les populations les plus touchées par les impacts climatiques sont les plus vulnérables de la société, comme les personnes à faibles revenus, les sans domicile fixe, les communautés traditionnelles, les immigrés et les populations marginalisées en général, qui constituent le public cible des actions institutionnelles du Bureau Fédéral du Défenseur Public. Ce n'est que par une redistribution efficace des revenus qu'il sera possible de réduire un tel fossé social. Cependant, pour que ces groupes deviennent de véritables agents de transformation, leur formation est le principal moyen de leur assurer le droit de parole.

28. Le système éducatif, dès les premières années d'école, doit être au cœur de la prise de conscience des nouvelles générations du fait que l'environnement est un bien collectif qu'il faut préserver, en leur apprenant à en prendre soin et à le préserver. Il s'agit d'une prise de conscience allant des aspects relatifs à l'utilisation durable de l'environnement à la collecte sélective des résidus solides, en passant par la pratique de l'agriculture agroforestière, la réduction de la consommation de pesticides, ainsi que la promotion des produits biologiques et ceux issus de la production familiale, par exemple. Le cycle de production de revenus et d'entrepreneuriat donne de l'autonomie aux communautés traditionnelles et à celles qui sont en marge des actions de l'État.

29. Leur inclusion dans des programmes qui ne se contentent pas de former ou d'enseigner, mais qui transforment le contenu en opportunités, notamment pour la génération de revenus, est essentielle pour que ces personnes puissent voir que leurs actions ont un impact positif dans une chaîne économique productive.

*VI - Quels types de transformations socio-économiques, culturelles, légales et/ou institutionnelles seraient nécessaires dans le contexte national de votre État pour atteindre la parité hommes-femmes ayant l'impact le plus direct sur les processus décisionnels en matière d'environnement et de partage des bénéfices et les résultats ?*

30. Une politique de l'eau axée sur le genre doit tenir compte de l'équité entre les sexes dans chacun de ses cycles. Au Brésil, les femmes sont majoritaires, selon les informations de l'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique - IBGE, principal fournisseur d'informations statistiques du pays, avec un total de 51,8% contre 48,2% pour les hommes, comme indiqué précédemment.

31. Sur la base de ces informations, il est possible de dire que, dans un pays à majorité de femmes, la principale transformation socio-économique concerne l'égalité institutionnelle et culturelle, principalement liée aux postes politiques et aux positions d'influence au sein du gouvernement qui, toujours selon les statistiques, sont principalement occupés par des hommes.

32. Garantir la représentativité du genre et de la race dans les espaces de pouvoir et de décision est une mesure qui permet effectivement aux femmes de participer activement au pouvoir décisionnel du pays, au niveau national, des états et des municipalités, afin d'encourager les politiques publiques qui, en plus de réduire l'inégalité et de parvenir à la parité entre les genres, à partir de l'analyse d'agendas typiques de la question du genre (santé, éducation, sécurité publique, entre autres) axés sur le respect des espaces de parole. Il faut également mettre en œuvre davantage de moyens dans les domaines d'intérêt où les femmes et les filles subissent l'impact négatif des effets de la crise climatique et sanitaire, comme la région nord-est du pays, où, par exemple, les périodes de sécheresse extrême conduisent des familles entières à souffrir de la faim et à se retrouver dans le besoin. En outre, le manque de distribution d'eau traitée et d'installations sanitaires de base dans les périphéries urbaines se traduit par de graves problèmes sociaux tels que la précarité menstruelle.

*VII - Dans quelle mesure le Ministère de l'environnement de votre État, les contributions déterminées au niveau national et les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité incluent-ils des plans d'action en faveur de l'égalité des genres, des enveloppes budgétaires tenant compte de la dimension de genre ou des budgets spécifiquement consacrés à l'égalité des genres ? Au niveau global, quels changements sont nécessaires dans les mécanismes de financement du climat et de la biodiversité pour s'assurer qu'ils soient sensibles au genre et incluent équitablement les femmes bénéficiaires ?*

33. Visant à éliminer toutes les formes de discrimination fondée sur le genre, dans ses intersections avec la race, le groupe ethnique, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la territorialité, la culture, la religion et la nationalité, en particulier pour les filles et les femmes des campagnes, des forêts, des eaux et des périphéries urbaines, le Brésil dispose d'une législation relativement avancée et d'une reconnaissance des différentes identités de genre, au-delà des femmes et des filles cisgenres. Ainsi, l'objectif doit être élargi de manière à refléter les demandes et les actions gouvernementales nécessaires à la garantie des droits civils des différentes identités de genre.

34. Les intersections avec d'autres phénomènes générateurs d'inégalités et de discriminations sont déjà prises en compte par la théorie et la politique du genre. La visibilité de ces intersections répond à une demande de reconnaissance et de prise en compte des singularités des inégalités et des discriminations qui affectent les différents sujets. Cette reconnaissance s'inscrit dans le droit fil de la devise des ODD : « ne laisser personne de côté ».

35. Pour y parvenir, il est souhaitable de reconnaître ces disparités dans l'énoncé de l'objectif, afin de promouvoir le suivi des progrès des différents groupes et de ne pas se limiter à la moyenne de la population.

36. L'accent est mis sur les populations reconnues comme marginalisées, à savoir celles de la campagne, de la forêt, de l'eau et des périphéries urbaines. Ces populations sont largement reconnues par le gouvernement fédéral brésilien dans des cadres tels que la Politique nationale pour la santé intégrale des populations rurales et forestières - 2013 (Ministère de la santé), le Plan national de renforcement des communautés rurales et riveraines 2017-2019 (Ministère de l'environnement), le Conseil national pour le développement rural durable - CNDRS (Secrétariat spécial à l'agriculture familiale et au développement agraire) et le Conseil national des peuples et communautés traditionnels - CNPCT (Ministère du développement social).

*VIII - Comment les entreprises peuvent-elles contribuer à la réalisation du droit à un environnement propre, sain et durable, fondé sur le sexe et le genre ? Quelles politiques ou pratiques sont déjà en place pour garantir que leurs activités identifient, évaluent, préviennent, cessent, atténuent et remédient efficacement aux impacts négatifs sur les droits des femmes et des filles à un environnement propre, sain et durable, comme le stipulent les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux affaires et aux droits humains.*

37. L'action du privé dans la mise en œuvre du droit à un environnement propre, sain et durable, basé sur le sexe et le genre, doit considérer autant la formation dans la gestion des personnes que la celle des ressources productives et la configuration des bâtiments. Au Brésil, il existe un certain nombre de lignes directrices en matière de législation du travail, d'architecture institutionnelle et de préservation de l'environnement, entre autres. Cependant, la réalité s'accompagne d'un manque de suivi et d'encouragement à respecter ces directives.

38. En ce sens, les Organisations de la Société Civile (OSC) peuvent largement contribuer au suivi des actions visant à (a) rendre les gouvernements responsables, (b) communiquer les objectifs de développement durable au public, (c) mettre en œuvre des projets et (d) rendre le secteur privé responsable.

39. Un exemple dans la réalité brésilienne doit être mis en avant de la contribution du troisième secteur à la réalisation du droit à un environnement propre, sain et durable pour les filles et les femmes, parmi les nombreuses ONG réparties dans tout le pays et engagées à respecter le Pacte Global du Réseau Brésil avec l'ONU dans le but de concrétiser les Objectifs de Développement Durable d'ici 2030. Il s'agit de l'ONG *Amigos do Bem* [\[8\]](#) qui, pour combattre le problème séculaire de la pénurie d'eau dans le *Sertão* brésilien, a foré 50 puits artésiens et alimenté 2 600 citernes au cours des dernières années, permettant la distribution de 845 millions de litres d'eau potable.

*IX - Veuillez partager toutes les bonnes pratiques visant à : i) garantir le droit des femmes et des filles à un environnement sûr, propre, sain et durable ; ii) donner aux femmes et aux filles les moyens d'agir en tant que protagonistes de la justice environnementale ; et iii) encourager les hommes et les garçons à devenir des alliés dans ces efforts. Veuillez également mettre en avant le travail d'une femme ou d'une jeune fille qui défend l'environnement ? Les bonnes pratiques peuvent intervenir aux niveaux international, régional, national, infranational ou local, et peuvent comprendre : la mise en œuvre de mesures visant à garantir la participation des femmes aux processus décisionnels en matière d'environnement ; des efforts pour soutenir les défenseurs de l'environnement ; des mesures visant à faciliter l'accès des femmes au financement du climat ou de la biodiversité ; une législation, des réglementations, des normes, une jurisprudence, des plans et des politiques sensibles au genre ; et des initiatives visant à élargir l'accès et le contrôle des femmes sur les ressources productives, notamment la terre, les ressources forestières, l'eau douce, le crédit et les prêts ainsi que les moyens de vulgarisation. Des exemples qui traitent les filles différemment des femmes adultes seraient particulièrement appréciés.*

40. La DPU s'appuie sur les activités des groupes de travail thématiques, le Groupe de travail sur les femmes ayant collaboré à la mise en œuvre des actions et produits

suivants :

41. Guide du langage non sexiste - Le guide donne des indications sur le traitement du langage dans les documents produits par le Bureau Fédéral du Défenseur Public afin que, par ce biais, soit pleinement défendue l'intégration sociale, politique, économique et culturelle visant à promouvoir les droits des femmes. Il permet aussi de mettre en évidence d'autres modes d'utilisation de la langue, qui favorisent la neutralité des sujets, en valorisant des possibilités peu explorées et beaucoup plus adaptées aux pluralités de notre époque (accès : <https://promocaodedireitoshumanos.dpu.def.br/wp-content/uploads/2021/06/Manual-4044658.pdf>)

42. Adhésion au mouvement « *Eles por Elas* » (HeforShe) - Le mouvement *IlsPourElles* est un effort global pour engager les hommes et les garçons dans la suppression des barrières sociales et culturelles qui empêchent les femmes de réaliser leur potentiel, ainsi que pour permettre aux hommes et aux femmes de façonner ensemble une nouvelle société. L'adhésion au projet s'est concrétisée lors de l'événement *DPU et ONU Femmes : Voies vers l'égalité des genres*, qui s'est tenu le 03/11/2021, par visioconférence, avec la participation du Défenseur Public Fédéral, M. Daniel de Macedo, la représentante de l'ONU Femmes au Brésil, Mme. Anastasia Divinskaya, et les représentantes du Groupe de travail Femmes. (accès : <https://promocaodedireitoshumanos.dpu.def.br/gt-mulheres/>)

43. Guide pour la promotion des droits sexuels et reproductifs des femmes – Ce guide a pour but de fournir des supports pédagogiques sur les droits sexuels et reproductifs des femmes au grand public - couvrant des sujets tels que la violence obstétrique, l'accouchement humanisé et le planning familial. (accès : [https://promocaodedireitoshumanos.dpu.def.br/wp-content/uploads/2021/07/cartilha\\_defesa\\_direitos\\_sexuais\\_reprodutivos-2021.pdf](https://promocaodedireitoshumanos.dpu.def.br/wp-content/uploads/2021/07/cartilha_defesa_direitos_sexuais_reprodutivos-2021.pdf)).

44. Séminaire annuel « DPU Femmes » – Action de consolidation d'un espace juridico-académique pour la production de connaissances et la promotion de débats sur le thème du genre et des droits des femmes. (accès : <https://promocaodedireitoshumanos.dpu.def.br/seminario-nacional-mulheres-e-ocupacao-em-espacos-de-poder-e-decisao/>).

45. Intervention dans les affaires de femmes accusées d'enlèvement international d'enfants - Les actions comprennent l'assistance juridique et l'éducation sur le thème « Femmes accusées d'enlèvement international d'enfants ». L'objectif est de produire des **brochures** pour le grand public et un **guide pour les Défenseurs Publics Fédéraux**.

46. « 16 jours d'activisme pour la fin de la violence contre les femmes » - Il s'agit d'un engagement de la DPU vis-à-vis du mouvement global comme une façon d'augmenter la visibilité de la violence contre les femmes, par la distribution de matériel informatif et la tenue/promotion de débats, entre autres actions, au sein du scénario politique institutionnel. (accès : <https://promocaodedireitoshumanos.dpu.def.br/dpu-signe-un-pacte-pour-combattre-la-violence-contre-la-femme/>). (accès : <https://promocaodedireitoshumanos.dpu.def.br/nota-publica-violacao-institucionalizada-dos-direitos-humanos-de-janaina/>).

47. Établissement d'un calendrier des dates importantes en matière de participation sociale et de politique des femmes, à diffuser sur les réseaux sociaux – Proposer un **calendrier de dates importantes en matière de participation sociale et politique des femmes à diffuser sur les réseaux sociaux de DPU** sur une période d'un an, telles que le 24 février, en mémoire de l'Institution du vote des femmes au Brésil, ou le 25 juillet, Journée nationale de la femme noire, établie par la Loi n 12 987/2014.

48. Profil de genre simplifié - Action visant à insérer parmi les activités de gestion de la DPU une enquête annuelle sur les indicateurs de genre pour cartographier et étudier les relations entre les genres, ainsi que l'occupation des espaces de pouvoir et de décision. L'action vise à produire un profil de genre simplifié du Bureau Fédéral du Défenseur Public tenant compte, dans un premier temps, de la différence entre les sexes (femmes x hommes ; défenseuses x défenseurs ; fonctionnaires femmes x fonctionnaires hommes). À moyen terme, il sera possible de définir la courbe de tendance de la composition par genre de l'institution.

49. Action de prévention du harcèlement moral et sexuel au sein de la DPU - Élaboration d'un plan interne de sensibilisation et de prévention du harcèlement moral et sexuel au sein de la DPU. Il s'agit de la mise en place, sur la base d'informations et de données concrètes, d'un réseau d'écoute pouvant recevoir des plaintes et des informations. L'objectif est également de prévenir le harcèlement par le biais d'une campagne de sensibilisation au harcèlement, au moyen d'affiches apposées dans les unités.

50. Observatoire de la violence à l'égard des femmes dans la politique - Création d'un observatoire de la violence à l'égard des femmes dans la politique en vue des élections de 2022 et du suivi de la [Loi 14 192/21](#) contre la violence politique à l'égard des femmes. En août 2021, la DPU a rejoint l'observatoire sur la violence contre les femmes en politique de la Chambre des députés/Congrès national, dont les recherches seront menées autour de trois axes : la violence politique contre les femmes ; le travail parlementaire et la représentativité féminine ; le travail des partis et les processus électoraux.

51. Mise à jour périodique du site officiel de la DPU présentant les actions des GTs – Il s'agit de rendre les informations du GT plus accessibles au public cible.

52. En 2019, le Bureau Fédéral du Défenseur et les défenseurs publics fédéraux ont signé la « Charte de São Paulo », dans le but d'assurer la pleine égalité des droits et des obligations entre les femmes et les hommes, comme le recommande l'article 5, point I, de la Constitution de l'État de São Paulo de 1988.

53. Le 09/12/2021, un Accord de coopération technique internationale a été signé entre le Bureau du Défenseur Public et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), visant à étayer (études, méthodologies et mise en œuvre d'actions pilotes) les capacités et à promouvoir l'innovation au sein du Bureau Fédéral du Défenseur Public (DPU), dans la ligne de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

54. Exercice du GT « Garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle », chargé de promouvoir la défense des individus et des communautés en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle (art. 3, IV, point 1, de l'Ordonnance no. 200/2018), activité étroitement liée à l'ODD 2 (Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition, et promouvoir une agriculture durable) et ODD 6 (Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et l'assainissement pour toutes et tous).

55. Le Groupe de travail sur la santé (*Atuação GT Saúde*) est chargé de défendre le droit à la santé et, en partenariat avec les instances opérationnelles de la DPU, d'établir des mécanismes de coopération pour diminuer les litiges dans le cadre de l'exécution de la politique publique d'accès au droit à la santé (art. 3, XI, points 1 et 2, de l'Ordonnance n 200/2018), une attribution alignée à l'ODD 3 (Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de toutes et de tous, à tout âge), notamment en matière de garantie d'une couverture sanitaire universelle, y compris en matière de santé reproductive.

56. Autres actions : à l'attention de l'ODD 11 (rendre les villes et les implantations humaines inclusives, sûres, résilientes et durables), il est fait remarquer l'intersection entre le travail mis en œuvre par le GT Logement et le GT Rue, dont les attributions sont, respectivement, de promouvoir le droit à un logement convenable et la protection des victimes de déplacement forcé et de suivre les cas de violation des droits des personnes sans domicile fixe, en assurant leur défense (art. 3, IX et XII, de l'Ordonnance no. 200/2018). Le GT Ramasseurs de déchets, chargé de défendre les droits des ramasseurs et ramasseuses de déchets recyclables et réutilisables et de promouvoir leur inclusion sociale et leur émancipation économique au sein du système de collecte sélective (art. 3, X, Ordonnance no. 200/2018) fait écho à l'ODD 12 (Établir des modes de consommation et de production durables). Le Groupe de travail des communautés autochtones (GTCI) est chargé de promouvoir la défense des intérêts des communautés autochtones, l'éducation en matière de droits autochtones et l'assistance aux communautés affectées par les grandes entreprises lorsque des groupes autochtones sont impliqués. Le GTCI est également chargé de contribuer à l'élaboration de politiques publiques en matière d'assistance juridique aux communautés autochtones, de certification et de cession de

titres de propriété des terres autochtones et de protection des autochtones en prison, en accord avec l'ODD 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). Le Groupe de travail Identité de genre et citoyenneté LGBTI - lesbiennes, gays, bisexuels, trans et intersexes assure la défense des droits de la population LGBTI, en favorisant l'éducation relative aux droits et en luttant contre les préjugés et la discrimination. Le groupe de travail a également pour fonctions spécifiques de sauvegarder les droits de la population LGBTI en prison et de suivre les cas sensibles dans le cadre de la lutte contre les préjugés à l'encontre de la population LGBTI. En outre, il formule les recommandations qu'il juge appropriées, conformément aux dispositions de l'ODD 10, en particulier au point 10.2 concernant la promotion de l'inclusion sociale sans discrimination d'aucune sorte. En ce qui concerne l'ODD 10, le GT sur les communautés traditionnelles est chargé de défendre les intérêts des communautés *quilombolas* (descendants d'esclaves) et les populations de descendance africaine, gitanes et autres communautés traditionnelles. Il identifie et répond également aux difficultés politiques et procédurales dans le processus de certification et de titularisation des terres des *quilombolas* et des communautés traditionnelles.

*X - Quels sont les bénéfices potentiels du respect, de la protection et de la concrétisation des droits des femmes et des filles à un environnement propre, sain et durable ? Il serait appréciable d'avoir des exemples de traitement distinct entre filles et femmes.*

57. Le droit de chacun à la santé et à la qualité de vie dépend directement d'un air pur à respirer, d'une eau propre à boire, d'aliments produits de manière durable, d'environnements non toxiques, d'un climat sûr et d'une biodiversité et d'écosystèmes sains.

58. Considérant que le Brésil est signataire de divers documents internationaux, notamment convenus lors de la Conférence de Dublin, tels que les objectifs du Millénaire, l'Agenda 21, les plans d'action de Johannesburg, l'Agenda 2030, entre autres, la réalisation de ces objectifs constitue une occasion extraordinaire de consolider la gestion intégrée des ressources en eau en assurant leur durabilité et la préservation de l'environnement.

59. Si le chemin à parcourir pour parvenir à l'égalité entre les genres dans la pratique est encore long, des mesures importantes ont été prises pour reconnaître le rôle clé de la participation des femmes à une législation environnementale transnationale efficace.

60. L'attention portée aux droits des femmes au cœur du droit transnational de l'environnement sera vitale pour faire face à la crise du changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution. À cela s'ajoute l'égalité des genres et la reconnaissance universelle du droit à un environnement sain.

## Références

ANA - Agência Nacional de Águas - **Água e Gênero. Módulo II – Articulação entre gênero e água.** Aula 3. 2019. Disponível em [https://capacitacao.ead.unesp.br/images/stories/MOOCs/DialogosGeneroGestaoRH/materiais/MODULO\\_02\\_AULA03.pdf](https://capacitacao.ead.unesp.br/images/stories/MOOCs/DialogosGeneroGestaoRH/materiais/MODULO_02_AULA03.pdf) Acesso em 30/09/2022.

ANA - Agência Nacional de Águas - **Água e Gênero. Módulo III – Incorporando gênero na prática.** Aula 5. 2019. Disponível em: [https://capacitacao.ead.unesp.br/images/stories/MOOCs/DialogosGeneroGestaoRH/materiais/MODULO\\_03\\_AULA05.pdf](https://capacitacao.ead.unesp.br/images/stories/MOOCs/DialogosGeneroGestaoRH/materiais/MODULO_03_AULA05.pdf) Acesso em 30/09/2022.

BRASIL. Ministério da Educação. **Projeto de gestão da articulação com os sistemas de ensino.** Disponível em: <https://www.gov.br/mec/pt-br/acao-a-informacao/institucional/secretarias/secretaria-de-educacao-basica/programas-e-acoas/projeto-gestao-da-articulacao-com-os-sistemas-de-ensino> Acesso em 30/09/2022.

IBGE - INSTITUTO DE PESQUISA ECONÔMICA E APLICADA. **Síntese de indicadores sociais. Uma análise das condições de vida da população brasileira.** 2016. Disponível em: <https://biblioteca.ibge.gov.br/visualizacao/livros/liv98965.pdf> Acesso em 30/09/2022.

IBGE - INSTITUTO DE PESQUISA ECONÔMICA E APLICADA. **Objetivos de desenvolvimento sustentável. 6. Água potável e saneamento.** Disponível em: <https://www.ipea.gov.br/ods/ods6.html> Acesso em 30/09/2022.

INSTITUTO NOVO SERTÃO. **Relatório de impacto no sertão.** Disponível em: <https://www.novosertao.org.br/rel-de-impacto/> Acesso em 30/09/2022.

IPEA - INSTITUTO DE PESQUISA ECONÔMICA E APLICADA. **Objetivos de desenvolvimento sustentável. 5. Igualdade de gênero.** Disponível em: <https://www.ipea.gov.br/ods/ods5.html> Acesso em 30/09/2022.

IPEA. **Avanços e Desafios da Transversalidade nas Políticas Públicas Federais Voltadas para Minorias.** In: IPEA. Brasil em Desenvolvimento: Estado, planejamento e políticas públicas. Brasília: Ipea, v.3, 2009.

IPEA. **Políticas Sociais: acompanhamento e análise.** Brasília: Ipea, n.19, 2011, no prelo.

NOGUEIRA, D. et. al. **“Rainwater Harvesting as a Strategy for Adapting to Climate Change and Building Women's Autonomy in Brazilian Semiarid”.** GÊNEROS – Multidisciplinary Journal of Gender Studies Vol. 11No.1, February, pp. 72-97, 2022.

NOGUEIRA, Daniela, Saito, C. **“Olhares cruzados sobre a relação gênero, segurança hídrica e adaptação: o caso das cisternas para captação de água de chuva no semiárido paraibano e pernambucano”.** Em Ação pública de adaptação da agricultura à mudança climática no nordeste brasileiro. Sabourin, E. et, al (organizadores). 1ª ed, Rio de Janeiro, 2021.

NOGUEIRA, Daniela. **“A transversalização da questão de gênero Agenda 2030: uma real oportunidade de democratizar o acesso à água e não deixar ninguém para trás?”.** Água e Gênero [livro eletrônico]: perspectivas e experiências. Matos, F, et al. (organizadores). Ituitaba, MG: Editora Barlavento, 2022.

NOGUEIRA, Daniela. **“Segurança hídrica, adaptação e gênero: o caso das cisternas para captação de água de chuva no semiárido brasileiro”.** Sustentabilidade em Debate, Vol. 8, N.3, Brasília. 2017.

OLIVEIRA. Margarita. PODCAMENI. Maria Gabriela. LUSTOSA. Maria Cecília. GRAÇA. Leticia. **A dimensão de gênero no big push para a sustentabilidade no Brasil.** Disponível em: [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/46643/1/S2000925\\_pt.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/46643/1/S2000925_pt.pdf) Acesso em 30/09/2022.

ONU-Organização das Nações Unidas. **Transformando Nosso Mundo: a Agenda 2030 para o Desenvolvimento Sustentável (A/RES/70/1)**, Nova Iorque, Publicação das Nações Unidas. (2012), “The future we want: resolution adopted by the General Assembly”. Rio de Janeiro. 2015. Disponível em: <https://nacoesunidas.org/direitoshumanos/documentos/> Acesso em 30/09/2022.

PINHEIRO. Luana. **Planejamento e financiamento das políticas públicas para mulheres: possibilidade para o plano plurianual de 2012-2015.** Disponível em: [http://repositorio.ipea.gov.br/bitstream/11058/6522/1/Nota\\_n08\\_Planejamento.pdf](http://repositorio.ipea.gov.br/bitstream/11058/6522/1/Nota_n08_Planejamento.pdf) Acesso em 30/09/2022.

PNUD - Programa de Nações Unidas para o Desenvolvimento, ONU Mulheres. **De las Palabras a la Acción: Proyectos con Soluciones Innovadoras para la Naturaleza, la Acción Climática y la Igualdad de Género,** Ciudad de Panamá. 2020.

THE GUARDIAN. **Climate breakdown is increasing violence against women.** Disponível em: <https://www.theguardian.com/environment/2020/jan/29/climate-breakdown-is-increasing-violence-against-women> Acesso em 30/09/2022.

UNITED NATIONS ENVIROMENT PROGRAM. **Climate Action.** Disponível em: <https://www.unep.org/explore-topics/climate-action> Acesso em 30/09/2022.

UNITED NATIONS ENVIROMENT PROGRAM. **Water. Addressing water-related conflict and disasters.** Disponível em: <https://www.unep.org/explore-topics/water/what-we-do/addressing-water-related-conflict-and-disasters> Acesso em 30/09/2022.

UNITED NATIONS. **Sustainable development goals. Water and Sanitation.** Disponível em: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/water-and-sanitation/> Acesso em 30/09/2022.

[1] IPEA - INSTITUTO DE PESQUISA ECONÔMICA E APLICADA (Institut de recherche économique et appliquée). Disponible sur : <https://www.ipea.gov.br/ods/ods5.html>

[2] IBGE - INSTITUTO DE PESQUISA ECONÔMICA E APLICADA (Institut de recherche économique et appliquée). Disponible sur : <https://educa.ibge.gov.br/jovens/conheca-o-brasil/populacao/18320-quantidade-de-homens-e>

